



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

Date de convocation : 25/01/2024 – Date d'affichage : 25/01/2024

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille,
M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette,
M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHER Delphine, Mme ROBERT Laetitia,
M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine,

Procurations :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

➤ **ACCUEIL D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

En raison de la démission de M. WOSINSKI André Michel, le refus de siéger de Mme HUET Sandrine, M. SIAUD Jean-Marc a accepté le siège de conseiller municipal et intègre donc cette assemblée.

➤ **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2023**

Aucune observation

➤ **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION**

Décision 01/2024 : Droit de Prémption Urbain

Vente des parcelles D 353, D 1098 et D 256 d'une superficie totale de 198 m², sises 5 rue du Château et La Ville, comprenant une maison d'habitation de 167.81 m² et un jardin – Prix 89 250 € + commission 4 800 €.

Vente de la parcelle AA 309 d'une superficie de 511 m², sise LD Fontainebleau, comprenant une maison d'habitation de 75 m² - Prix 90 000 €.

Le Maire a décidé ne pas exercer son droit de préemption urbain.

➤ **CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS AVEC LA CCSB**

La Communauté de Communes Sisteronais-Buëch a établi une charte dont les enjeux sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes
- Favoriser l'éco-exemplarité
- Se tourner vers l'économie circulaire
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette charte, autorise le maire à signer la convention à venir selon cette charte et tous documents y afférent, lui donne tous pouvoirs en ce sens.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CONTRAT AVEC ALCOME

La mission d'Alcome est de participer à la réduction des mégots jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Ses actions sont :

- Sensibiliser par fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer en mettant à disposition des cendriers
- Soutenir financièrement les communes qui s'engagent
- Assurer l'enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100 kg de mégots massifiés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer le contrat, lui donne tous pouvoirs en ce sens.

➤ CHANTIER DE JEUNES BÉNÉVOLES

Depuis quelques années la commune fait appel au chantier international de jeunes bénévoles pour la rénovation de lieux faisant partie du patrimoine communal.

Pour 2023, le chantier retenu était la restauration de la calade Corniche des Marseillais. Ce chantier n'a pu être terminé.

L'association propose de le terminer cette année du 24 mai au 8 juin.

Le coût du projet s'élève à 16 500 €. Une participation de 3 000 € est demandée à la commune ainsi que l'hébergement des intervenants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et hébergera les intervenants au foyer communal.

➤ ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES – PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Maire propose de reconduire le conventionnement avec les communes susceptibles d'être concernées par ces prestations pour leurs familles résidentes. Cette participation, outre le fait qu'elle peut permettre la pérennisation du service, faire bénéficier aux parents utilisateurs, d'un prix préférentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le conventionnement annuel avec les communes intéressées et reconduire les participations suivantes :

- 300 € par an pour les communes de moins de 200 habitants
- 600 € par an pour les communes de plus de 200 habitants
- 150 € par an pour les communes ayant des enfants inscrits en ALSH d'une autre commune

➤ RÉNOVATION DU CENTRE ANCIEN

L'étude du projet global fait apparaître un coût de 1 693 219.25 € HT réparti ainsi :

- Réseau AEP	394 192.00 €
- Réseau EU	261 499.75 €
- Séparatif pluvial	273 817.25 €
- Défense incendie	9 180.00 €
- Enfouissement réseaux secs	30 000.00 €
- Aménagement	676 230.25 €
- Maîtrise d'œuvre	48 300.00 €

Ces travaux sont susceptibles d'être financés ainsi :

- Etat (DETR-DSIL)	200 000.00 €
- Agence de l'Eau	159 243.75 €
- Département	846 609.63 €
- Autofinancement	487 365.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la réalisation des travaux, rapporte les délibérations antérieures 2022-005 et 2022-060, laisse tous pouvoirs au Maire dans le cadre de ses compétences déléguées.

➤ MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Il convient de mandater cinq factures d'investissement avant le vote des BP 2024.

- Budget Principal :
ALPICITÉ – Facture d'un montant de 2 160.00 €
(Opération 82 – Chapitre 20 – Article 2031)
- Budget Eau et Assainissement :
GAUTIER TPM – Factures de travaux AEP de 2 334.72 €, 2 916.00 €, 1 236.00 € et 1 512.72 €
(Chapitre 21 – Article 21531)

➤ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

- Fait part d'un courrier de Mme VERA qui se plaint d'un problème de voisinage persistant ; aboiement des chiens en l'occurrence quand les maîtres s'absentent. Elle leur a fait des courriers, déposés une main courante, sans succès. Elle demande donc dans le cadre de la police du maire, d'intervenir. Le maire propose une médiation, il invitera les protagonistes à un entretien à ce sujet. Si cela n'aboutit pas, la seule solution est, pour Mme VERA, le conciliateur de justice et le cas échéant le tribunal judiciaire.

- Il a reçu la société Engie Green qui a réalisé une étude sur la commune pour un parc photovoltaïque. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'obtenir une superficie entre 8 et 10 ha. Un repérage des terrains a été réalisé et retenu le site Marachonnes. La commune est propriétaire de 6 ha et 4 ha appartiennent à des personnes privées. Ce projet, s'il aboutit, pourrait rapporter à la commune 12 000.00 € / an / ha, en sus une taxe foncière de 10 000.00 € et une taxe d'aménagement de 10 000.00 € la première année. Ce projet n'est pas négligeable sachant le coût de l'école du socle.

- Programme des festivités :

- Jeudi 1^{er} février : conférence UTL « Nicolas Copernic »
- Vendredi 2 février : conférence de Serres Rail Express 05 « Ceux qui aiment lire prendront le train »
- Dimanche 4 février : loto « USV Veynes-Serres Football »
- Jeudi 8 février : cinéma itinérant à la salle des fêtes
- Dimanche 11 février : thé dansant
- Dimanche 18 février : loto « Les Pitchouns du Buëch »
- Dimanche 25 février : loto « Sapeurs-Pompiers de Serres »
- Du 29 au 31 mars : festival de l'Himalaya

De plus, une soirée astronomie est proposée par M. Marc Breton en février ; à l'automne, la société mycologique des HA propose d'organiser une exposition de champignons.

Il profite pour rappeler qu'il faut arrêter de faire circuler les rumeurs que le village se meurt et qu'il ne s'y passe rien.

Mme Arlette MAYER demande où en est l'avancée des travaux du Pont de Pierre qui semblent être arrêtés.

Le Maire répond que les entreprises attendent que le sol sur lequel ont été coulés les culées se stabilisent avant de poser la structure.

Mme Jacqueline DENUT s'inquiète d'un écoulement quasi constant au niveau de la fontainette au droit du 55 rue Henri Peuzin.

Le Maire répond qu'il s'agit du trop plein du réservoir de la place des Gabignolles.

Elle demande alors si cette eau ne peut pas être utilisée pour l'alimentation des fontaines.

Le Maire répond que les fontaines devraient être remises en eau après les gelées mais fait tout de même part de ses inquiétudes quant à la pérennisation de cette mesure étant donné le manque d'eau connu chaque année.

Elle demande également quand doivent être déposées les demandes de subventions.

Mireille DERYCKE répond que prochainement seront envoyés les dossiers.

Mme Véronique ARLAUD fait part d'un signalement de 12 chats disparus/morts empoisonnés rues de l'Auche et Henri Peuzin.

M. Adrien GAUTIER fait un point sur le début des travaux d'assainissement d'Isclamare. Bon déroulement.

M. Pierre PINERO informe qu'un travail de promotion du territoire est lancé avec la CCSB afin d'attirer des médecins et autres professions de santé. Un dépliant promouvant la commune et son cadre de vie va être édité et diffusé largement entre autres dans les universités. Des locaux adaptés doivent être recherchés.

Séance levée à 21 h 55

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

